



UNIVERSITÉ DE HAUTE ALSACE  
**Faculté des Sciences et Techniques**

# LIVRET DE L'ÉTUDIANT

## Licence 2

# INFORMATIQUE

## Année 2023 – 2024

Domaine : Sciences - Technologies - Santé  
LICENCES

renforcée physique - chimie  
régio chimica  
chimie  
physique  
environnement sécurité risque  
mécanique  
électronique, énergie électrique et automatique  
mathématiques  
informatique  
méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises  
STAPS : Activités Physiques Adaptées et Santé



# Sommaire

## Table des matières

1. L'UFR Sciences et Techniques .....	3
2. Le campus .....	4
2.1. Le plan.....	4
2.2. Localisation des salles d'enseignement.....	5
3. Scolarité .....	6
3.1. Service de scolarité .....	6
3.2. Inscriptions .....	6
3.3. Validation d'U.E. ....	7
3.4. Boite mail UHA .....	7
3.5. Le calendrier universitaire .....	8
3.6. Les emplois du temps.....	9
3.7. L'accueil des personnes en situation de handicap .....	10
3.8. Les sportifs de haut niveau.....	11
3.9. Les étudiants salariés .....	11
3.10. Les étudiants boursiers .....	12
3.11. Etudiants Campus France .....	13
3.12. UE Libre.....	13
3.13. Lexique des abréviations universitaires.....	14
3.14. Les langues .....	14
4. Les modalités de contrôle des connaissances – MCC.....	15
5. Informations importantes.....	17
5.1. Certification obligatoire pour l'obtention de grade de la licence :.....	17
PIX (nouvelle certification des compétences numériques).....	17
5.2. Plagiat : (concerne TOUT travail rendu par l'étudiant).....	17
5.3. Examens :.....	17
5.4. Coordonnées utiles.....	17

## 1. L'UFR Sciences et Techniques

L'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Sciences et Techniques, aussi appelée Faculté des Sciences et des Techniques, a été créée en 1958. Elle est située sur le campus Illberg à Mulhouse.

Elle a pour missions :

- la formation initiale et continue de haut niveau scientifique
- la formation par alternance (niveau Master)
- la recherche scientifique et technologique, ainsi que la valorisation de ses résultats
- la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique
- la coopération internationale

Direction : L'UFR Sciences et Techniques est dirigée par un Directeur:

Directeur : M. Mickaël DERIVAZ ([mickael.derivaz@uha.fr](mailto:mickael.derivaz@uha.fr))

Responsable licence 1ère année : Mme Dominique SCHWARTZ

Responsable licence 2ème année : M. Philippe SONNET

Les différents responsables de formation des licences :

Mentions	Parcours	Responsable
SPI	Electronique, Electrotechnique et Automatique Parcours trinational ICS	M. HERMANN Gilles gilles.hermann@uha.fr
Informatique	Informatique et MIAGE	M. RIVIERE Stéphane stephane.riviere@uha.fr
Informatique	Mathématiques	Mme ANICIC Sylvia sylvia.anicic@uha.fr
SPI	Mécanique - trinationale Mécatronique	Mme JUNG Corinne corinne.jung@uha.fr
Physique, chimie	Chimie, parcours Regio Chimica	Mme BALLY-LE GALL Florence regiochimica.enscmu@uha.fr
Physique, chimie	Environnement, Sécurité, Risques	M. LEYSSENS Gontrand gontrand.leysSENS@uha.fr
Physique, chimie	Physique	M. PIRRI Carmelo carmelo.pirri@uha.fr
Physique, chimie	Chimie	M. PARMENTIER Julien julien.parmentier@uha.fr
Physique, chimie	Licence renforcée - Physique - Chimie	M. VONAU François francois.vonau@uha.fr
STAPS	Activités Physiques Adaptées et Santé	Mme Géraldine ESCRIVA-BOULLEY geraldine.escriVa-boulley@uha.fr Mme Claire PILUSO claire.piluso@uha.fr

## 2. Le campus

### 2.1. Le plan



#### Plan Campus Illberg UHA

- (A) Gymnase Universitaire
- (B) Maison de l'Université • Présidence
- (C) Learning Center
- (D) SCD • Service Commun de Documentation BU Illberg
- (E) EPS • European Physical Society
- (F) En travaux
- (F) Amphithéâtres :  
Pierre Weiss • Paul Schutzenberger • Jacques Hadamard
- (G) SERFA • Service de Formation pour Adultes
- (H) FLSH • Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines
- (I) ENSISA Lumière • École Nationale Supérieure d'Ingénieurs Sud-Alsace
- (J) Résidences universitaires
- (K) FST • Faculté des Sciences et Techniques
- (L) IS2M • Institut de Science des Matériaux de Mulhouse
- (M) ENSISA Werner • École Nationale Supérieure d'Ingénieurs Sud-Alsace
- (N) Restaurant universitaire • Cybercafé
- (O) IRJBD • Institut de Recherche Jean-Baptiste Donnet (CDB, GRE, IS2M et LPIM)
- (P) ENSCMu • École Nationale Supérieure de Chimie de Mulhouse Nef des sciences
- (Q) Maison de l'Étudiant  
BVE • CFAU • CLOUS • Écoles Doctorales • LAMIE • Médecine • Mission Handicap • Relations Internationales • Scolarité • SID/BAIPS • SUAC
- (R) Résidences universitaires

#### Accès Transport :

- |                    |                |
|--------------------|----------------|
| Parking Libre      | Parking Tram   |
| Parking Personnels | Vélocité       |
| Bus                | Tram           |
| 17 Gifop           | 2 Illberg      |
| 51 Université      | Défibrillateur |

Campus Illberg • 2 rue des Frères Lumière 68093 Mulhouse

2.2.



FST n°18  
Bâtiment K

2.3.

## 2.4. Localisation des salles d'enseignement

Bâtiment	Salle	Localisation
FST 18 rue F. Lumière <b>Bâtiment K</b>	<p><u>Amphithéâtres</u> :</p> <p>ILL_K_ AMPHI A ILL_K_ AMPHI TAGLANG ILL_K_ AMPHI GB (Gaston Berger)</p> <p><u>Salles de COURS ou TD</u> :</p> <p>ILL_K_ 001 à 006 ILL_K_ 100 à 106 ILL_K_ 201 à 203</p> <p><u>Salles TP</u> :</p> <p>ILL_K_ TP CHIMIE PHYS ILL_K_ TP CHIMIE MINE ILL_K_ TP CHIMIE ORGA ILL_K_ TP PHYS 1 ILL_K_ TP PHYS 2 ILL_K_ TP EEA</p> <p><u>Salles informatique</u> :</p> <p>ILL_K_ 110 ETUDIANTS (info en libre-service 24 postes) ILL_K_ 107 INFO ILL_K_ 109 INFO</p>	<p>rez de chaussée rez de chaussée 1<sup>er</sup> étage</p> <p>rez de chaussée 1<sup>er</sup> étage 2<sup>ème</sup> étage</p> <p>1<sup>er</sup> étage 1<sup>er</sup> étage 1<sup>er</sup> étage rez de chaussée rez de chaussée rez de chaussée</p> <p>1<sup>er</sup> étage 1<sup>er</sup> étage 1<sup>er</sup> étage</p>
FST 6 rue F. Lumière <b>Bâtiment F</b>	ILL_F_ 1 à 4	1 <sup>er</sup> étage
ENSISA Lumière <b>Bâtiment I</b>	<p><u>Salles informatique</u> :</p> <p>ILL_I_ E37 (42 postes) ILL_I_ E39 (27 postes)</p>	2 <sup>ème</sup> étage

## 3. Scolarité

### 3.1. Service de scolarité

Responsable pédagogique de la 2<sup>ème</sup> année de licence physique, chimie, informatique et mathématiques : M. Philippe SONNET, [philippe.sonnet@uha.fr](mailto:philippe.sonnet@uha.fr)

Responsable de la filière INFORMATIQUE :  
M. Stéphane RIVIERE : [stephane.riviere@uha.fr](mailto:stephane.riviere@uha.fr)

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA SCOLARITE :

**LUNDI au VENDREDI** de 7 h 45 à 12 h 30 – Fermé les après-midis.

**Responsable de la scolarité L2 informatique :**  
**Mme DOUAKHA Hasiba : [hasiba.douakha@uha.fr](mailto:hasiba.douakha@uha.fr), 03 89 33 62 63**

Mme Douakha est votre personne référente en licence 2ème année INFORMATIQUE, pour la remise de vos justificatifs d'absence ou de tout autre renseignement concernant votre scolarité.

Retrouvez les informations détaillées concernant la Faculté des Sciences et Techniques sur le site internet :

<http://www.fst.uha.fr>

## 3.2. Inscriptions

### Deux inscriptions obligatoires

**Inscription administrative** : vous permet d'obtenir votre statut étudiant, votre carte "mon pass campus", l'accès à la B.U., aux services du CROUS, aux activités culturelles et sportives.

Cette inscription s'effectue uniquement en ligne sur [www.uha.fr](http://www.uha.fr) avant le **30 septembre 2023** au plus tard.

Les étudiants qui n'ont pas pu finaliser leur inscription administrative avant la rentrée sont autorisés à suivre les enseignements hormis les TP. Le non-paiement des frais de scolarité entraîne l'impossibilité de suivre les TP (pas de couverture en cas d'accident).

Diplôme	frais annexes	Justification des frais annexes
Licence Sciences et technologies (toutes les mentions hors STAPS)	30 euros	Quota de 100 impressions et accès aux logiciels sous licence en libre service
		Salle info en libre accès jusqu'à 21 heures
		Participation aux forums et salons

*Les frais annexes sont facultatifs et doivent correspondre à une prestation supplémentaire qui n'est pas nécessaire à l'obtention du diplôme.*

**Inscription pédagogique** : elle complète l'inscription administrative. Elle sera effectuée auprès de la scolarité de la FST **avant le 15 octobre**. Les modalités seront transmises aux étudiants ultérieurement

**Ne ratez pas cette étape indispensable pour l'enregistrement de vos résultats.**

Pensez à communiquer à la scolarité tout changement dans les renseignements fournis (adresse, numéro de téléphone,...) intervenant au cours de l'année universitaire.

**Sans inscription pédagogique, l'étudiant(e) n'est pas autorisé(e) à se présenter aux épreuves d'examens et l'étudiant boursier devra rembourser les sommes déjà perçues.**

## 3.3. Validation d'U.E.

Les étudiants ayant acquis une ou plusieurs UE similaires à celles de la licence 2 dans une autre université peuvent demander par écrit la validation de ces notes auprès du responsable de leur filière **avant le 23 septembre 2023**.

## 3.4. Boite mail UHA

Attention : durant l'année des informations diverses vous seront envoyées sur votre boite mail UHA. **Vous devez impérativement consulter votre boite mail UHA tous les jours.**

### 3.5. Le calendrier universitaire

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2023-2024											
LICENCE 2ème Année PHYSIQUE/CHIMIE- RENFORT PC - SPI - MATHS - INFO											
Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier	
1 M		1 V		1 D		1 M	Toussaint	1 V		1 L	Jour de l'an
2 M		2 S		2 L	DÉBUT DE LIB...	2 J	Vacances	2 S		2 M	
3 J		3 D		3 M		3 V	d'Automne	3 D		3 M	Vacances
4 V		4 L		4 M		4 S		4 L		4 J	de Noël
5 S		5 M		5 J		5 D		5 M		5 V	
6 D		6 M		6 V		6 L		6 M		6 S	
7 L		7 J		7 S		7 M		7 J		7 D	
8 M		8 V		8 D		8 M		8 V		8 L	
9 M		9 S		9 L		9 J		9 S		9 M	
10 J		10 D		10 M		10 V		10 D		10 M	
11 V		11 L	RENTREE ION	11 M		11 S	Armistice 1918	11 L		11 J	
12 S		12 M		12 J		12 D		12 M		12 V	
13 D		13 M		13 V		13 L		13 M		13 S	
14 L		14 J		14 S		14 M		14 J		14 D	
15 M		15 V		15 D		15 M		15 V		15 L	
16 M		16 S		16 L		16 J		16 S		16 M	
17 J		17 D		17 M		17 V		17 D		17 M	
18 V		18 L		18 M		18 S		18 L	Fermeture	18 J	
19 S		19 M		19 J		19 D		19 M	Economies	19 V	
# D		# M		# V		# L		# M	d'Energie	# S	
21 L		21 J		21 S		21 M		21 J		21 D	
# M		# V		# D		# M		# V		# L	DÉBUT DE LIB...
# M		# S		# L		# J		# S		# M	
# J		# D		# M		# V		# D		# M	
# V		# L		# M		# S		# L		# J	
# S		# M		# J		# D		# M	Vacances	# V	Fin de CC
# D		# M		# V		# L		# M	de Noël	# S	
# L		# J		# S		# M		# J		# D	
# M		# V		# D		# M		# V		# L	Reprise Sem4
# M		# S		# L		# J		# S		# M	
31 J				31 M				31 D		31 M	
Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet	
1 J		1 V		1 L		1 M	Fête du travail	1 S		1 L	Jury Sem4 +
2 V		2 S		2 M		2 J		2 D		2 M	comp+diplôme
3 S		3 D		3 M		3 V		3 L		3 M	
4 D		4 L		4 J		4 S		4 M		4 J	
5 L		5 M	Fermeture	5 V		5 D		5 M		5 V	
6 M		6 M	Economies	6 S		6 L		6 J		6 S	
7 M		7 J	d'Energie	7 D		7 M		7 V		7 D	
8 J		8 V		8 L		8 M	Armistice 1945	8 S		8 L	
9 V		9 S		9 M		9 J	Ascension	9 D		9 M	
10 S		10 D		10 M		10 V	POUR SI	10 L		10 M	
11 D		11 L		11 J		11 S		11 M		11 J	
12 L		12 M		12 V		12 D		12 M		12 V	
13 M		13 M		13 S		13 L		13 J		13 S	
14 M		14 J		14 D		14 M		14 V		14 D	Fête nationale
15 J	Jury Sem3	15 V		15 L		15 M		15 S		15 L	
16 V		16 S		16 M		16 J		16 D		16 M	
17 S		17 D		17 M		17 V		17 L		17 M	
18 D		18 L		18 J		18 S		18 M		18 J	
19 L		19 M		19 V		19 D	Pentecôte	19 M		19 V	
# M		# M		# S		# L	L.Pentecôte	# J		# S	
21 M		21 J	DUATHLON	21 D		21 M		21 V	Fin de CC	21 D	
# J		# V		# L		# M		# S		# L	
# V		# S		# M	Vacances	# J		# D		# M	
# S		# D		# M	de printemps	# V		# L		# M	
# D		# L		# J		# S		# M		# J	
# L	Vacances	# M		# V		# D		# M		# V	
# M	d'hiver	# M		# S		# L		# J		# S	
# M		# J		# D		# M		# V		# D	
# J		# V	Montréal Saint	# L		# M		# S		# L	
		# S		# M		# J		# D		# M	
		31 D	Pâques			31 V				31 M	
Reentrée L2 PC + SPI : 11/09 à 10h Amphî A											
Reentrée L2 Renfort PC : 11/09 à 10h Salle 100							TAGÉ L2 MATHS : du 17/01 au 26/01/2				
Reentrée L2 MI : 11/09 à 10h Amphî TAGLANG											

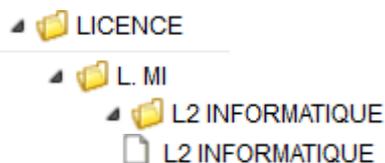
### 3.6. Les emplois du temps

Consultation :

Les emplois du temps sont accessibles via [www.emploisdutemps.uha.fr](http://www.emploisdutemps.uha.fr) où ils sont mis à jour quotidiennement. La connexion s'effectue à l'aide de votre adresse mail et identifiant UHA.



Dans "Liste de Ressources" (colonne de gauche), développer le dossier "Groupes d'étudiants" en cliquant sur la flèche, puis développer le dossier "FST" en cliquant sur la flèche, puis développer le dossier "LICENCE ". Cliquer sur votre filière :



Votre emploi du temps sera affiché :

PLANNING

S37 - lun. 11 septembre 2023

	Lundi 11/09/2023	Mardi 12/09/2023	Mercredi 13/09/2023	Jeudi 14/09/2023	Vendredi 15/09/2023
08h00			Compléments Algèbre Linéaire Gr2 TD ILL_K_002 - TBI L2 Info Gr.2	Allemand DETERMINATION GROUPES DE NIVEAU TD ILL_K_001	Compléments Algèbre Linéaire Gr1+3 TD ILL_K_202
08h45			L2 MATHÉMATIQUES REMM Elisabeth 08h00 - 10h00	L2 MATHÉMATIQUES L2 INFORMATIQUE HENNER Roland HENNER Valérie	L2 Info Gr.1 L2 Info Gr.3 REMM Elisabeth 08h00 - 10h00
09h00					
09h30					
10h00	RENTREE L2 MI AUTRE ILL_K_001				
10h30	ILL_K_001	Système d'exploitation CM ILL_K_100 L2 INFORMATIQUE LEPAGNOT Julien Classe mobile 2	Système d'exploitation Gr2 TD ILL_K_006 L2	Algorithmique Gr1+3 TD ILL_K_001 L2 Info Gr.1	
11h00	ILL_K_003 - TBI L2 INFORMATIQUE L2 MATHÉMATIQUES RIVIERE Stéphane	10h15 - 12h15	ILL_1_E38 L2 Info Gr.1 LEPAGNOT Julien 10h15 - 12h15	L2 Info Gr.3 SCHMITT Dominique 10h15 - 12h15	
11h30					
12h00					
12h30					
13h00					
13h30					
14h00		Compléments Algèbre Linéaire CM ILL_K_003 - TBI L2 INFORMATIQUE L2 MATHÉMATIQUES REMM Elisabeth 13h30 - 15h30	Introduction aux réseaux Gr1 TD ILL_K_004	Système d'exploitation Gr2+3 TD ILL_K_109 INFO L2 Info Gr.2 L2 Info Gr.3 LEPAGNOT M1 IM	Ateliers cohésion pour la vie étudiante ILL_K_001 L2 MATHÉMATIQUES L2 INFORMATIQUE L3 INFO L3 MIAGE M1 IM
14h30	Introduction aux réseaux CM ILL_K_001 L2 INFORMATIQUE CORDIER Frédéric 13h30 - 16h30				Bases de Données 1 CM ILL_K_003 - TBI L2 INFORMATIQUE L2 MATHÉMATIQUES ADAM Bruno 13h30 - 15h30
15h00					
15h30					
16h00					
16h30					
17h00					
17h30					
18h00					
18h30					
19h00					

Semaines < S37 - lun. 11 septembre 2023 S38 - lun. 18 septembre 2023 S39 - lun. 25 septembre 2023 S40 - lun. 02 octobre 2023 S41

Parallèlement au site, des informations régulières ou occasionnelles : annulations de cours, modifications d'horaires ou de salles, absences d'enseignants... peuvent vous être envoyées sur votre boîte mail.

### 3.7. L'accueil des personnes en situation de handicap

L'Université de Mulhouse a mis en place des aménagements spécifiques pour les personnes en situation de handicap.

La "mission Handicap" oriente l'étudiant(e) vers les services compétents pour organiser les aménagements spécifiques à sa scolarité : aménagements des examens et de scolarité (sur préconisation du médecin du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS)), dispositifs spécifiques (tiers-temps, secrétaires d'examens, surveillance, matériel adapté...).

**Contactez la Mission Handicap dès la rentrée.**

Contact : Mission handicap, Maison de l'étudiant (bâtiment Q)  
1, rue Alfred Werner. 68093 Mulhouse Cedex  
tel : 03 89 33 62 17  
mail : [accueilhandicap@uha.fr](mailto:accueilhandicap@uha.fr)

Les dispositions du tiers-temps sont appliquées après avis favorable du service universitaire de médecine préventive.

Qui est concerné :

- les personnes ayant des troubles divers reconnus : auditif, visuel, moteur,

psychique, maladie invalidante, dyslexie, difficultés sociales,...

- les situations temporaires : maladie subite, accident, hospitalisation, fracture,...
- des difficultés qui n'apparaissent que maintenant et pour lesquelles vous vous posez des questions.

**Les étudiants susceptibles de bénéficier d'un tiers-temps sont priés de se signaler à la scolarité dès la première semaine de rentrée.**

En cas de difficulté (liée directement aux études en cours, orientation future, problèmes de santé, problèmes financiers,...), n'hésitez pas à en parler au responsable de filière, à la responsable L2, au Directeur de la FST ou à la scolarité. Si vous vous rendez compte qu'un/une collègue ne vient plus en cours ou ne va pas bien, **signalez le/la**.

### 3.8. Les sportifs de haut niveau

La Faculté des Sciences et Techniques encourage les étudiants qui souhaitent mener de front leurs études et les compétitions sportives de haut niveau. Ainsi, des dispositions particulières (aménagement du calendrier, sessions spéciales d'examens, cours de soutien etc.) sont prévues pour les étudiants ayant le statut de sportifs de haut niveau.

Le statut de "sportif de haut niveau" est apprécié par une commission universitaire, après examen du dossier sportif à déposer auprès du **Service Universitaire des Activités Physiques Sportives** (SUAPSA), au gymnase (bât. A) dès le 1<sup>er</sup> mois de la rentrée.

Responsable : Xavier Demuth

3 rue des Frères Lumière

68 093 Mulhouse Cedex

Téléphone : +33 (0)3 89 33 66 92

Fax : +33 (0)3 89 33 66 95

Courriel : [suaps\(at\)uha.fr](mailto:suaps(at)uha.fr)

Internet : <http://www.uha.fr/vie-des-campus/les-services/sport/index.html>

Le responsable pédagogique de la filière est chargé d'organiser la mise en place de ces dispositions, en relation avec les équipes pédagogiques.

Pour en savoir plus : <http://www.uha.fr/vie-des-campus/les-services/sport/sport-de-haut-niveau>

### 3.9. Les étudiants salariés

Les étudiants qui travaillent durant certaines heures de cours et qui souhaitent bénéficier d'un régime "salarié" (12h30 minimum par semaine) doivent se signaler à la scolarité de la FST **dès les premières semaines de la rentrée.**

Pour être en règle, ils devront compléter **un formulaire de dispense de cours** disponible à la scolarité de la FST (même si cela a déjà été signalé lors de l'inscription administrative) et **fournir une copie du contrat de travail.**

### 3.10. Les étudiants boursiers

Conditions d'assiduité aux cours et de présence aux examens :

En application des dispositions du décret n° 51-445 du 16 avril 1951, **l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être inscrit et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés** et réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation. Il doit être inscrit correctement (**inscription administrative et inscription pédagogique**).

En ce qui concerne la présence aux examens, le candidat titulaire d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux doit se présenter aux examens correspondant à ses études, **sans exception.**

ATTENTION : Le non-respect de l'une des obligations précitées entraîne **le reversement des sommes indûment perçues.**

#### Contrôles et sanctions

**Les contrôles afférents à l'assiduité aux cours, TD, TP** et à la présence **aux examens** sont conduits sous la responsabilité des présidents d'université, des directeurs d'école et des chefs d'établissement. Ceux-ci doivent apporter toute leur coopération en fournissant aux services du CROUS les documents ou fichiers relatifs à l'assiduité des étudiants et à leur présence aux examens, accompagnés des justificatifs d'absence. À défaut, le CROUS peut les demander directement à l'étudiant.

**Dans le cas où ces pièces ne sont pas transmises par l'étudiant dans les délais fixés (= 7 jours), le CROUS se réserve le droit de suspendre le versement de la bourse.** Cette suspension est également opérée lorsque l'étudiant ne se présente pas aux examens qui se déroulent à la fin des semestres.

Si, à la suite d'une relance du CROUS, les justificatifs ne sont toujours pas fournis, une procédure d'émission d'un ordre de reversement d'une partie ou de la totalité de la bourse est mise en œuvre.

Lorsqu'un étudiant boursier **doit interrompre ses études** au cours de l'année universitaire **pour des raisons médicales graves** (traitement médical, hospitalisation), il est tenu d'en informer le service de scolarité de la FST et de **transmettre toutes pièces justificatives nécessaires dans les délais.**

**RAPPEL IMPORTANT** : les justificatifs doivent être remis à la scolarité de la FST **au plus tard sept jours après la date d'émission**, sinon, ils ne seront plus pris en compte.

### 3.11. Etudiants Campus France

Recommandations médicales importantes

Dans le cadre de votre inscription à l'Université, la visite médicale est une étape importante et obligatoire. C'est pourquoi vous devez, une fois que vous aurez pris connaissance de votre emploi du temps :

1. Dans les deux mois qui suivent votre arrivée sur le territoire français, prendre rendez-vous auprès du service de Santé Universitaire pour une visite médicale de prévention.
2. Effectuer une radio des poumons : pour cela, un bon de radiographie vous sera remis lors de votre visite médicale au SUMPPS. La visite médicale et la radiographie sont gratuites.

Contact du service auquel il faut vous adresser si vous êtes étudiant(e) à Mulhouse :

Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

1 rue Alfred Werner

68093 Mulhouse

Maison de l'étudiant, 1<sup>er</sup> étage

téléphone : 03 89 33 64 47

mail : [sumpps@uha.fr](mailto:sumpps@uha.fr)

Nous vous rappelons que vous devez aussi vous inscrire à la Sécurité Sociale. Cette démarche est obligatoire, elle doit être effectuée après le paiement de la Contribution Vie étudiante et de Campus (CVEC) et après votre inscription à l'université.

### 3.12. UE Libre

Ouverture du site de l'UHA pour l'inscription des étudiants aux UE Libres ([www.uelibres.uha.fr](http://www.uelibres.uha.fr))

-Pour les UE annuelles et celles ne fonctionnant qu'au S1 : **du 18 septembre au 13 octobre 2023**

-Pour les UE ne fonctionnant qu'au S2 : **du 08 au 27 janvier 2024**

**Attention : Passé cette date, vous ne pourrez plus vous inscrire...**

Rappel : l'ECUE libre est OBLIGATOIRE dans chaque filière de licence et est **notée**. Sans note à cette UE, la compensation annuelle ne pourra pas se faire. **D'où l'importance de cette démarche !!!**

Attention avant de faire votre choix, vérifiez la compatibilité avec votre emploi du temps... Evitez de choisir une UE libre qui se déroule en journée à une heure où vous êtes susceptible d'avoir cours...

Les étudiants qui choisissent des **ECUE à la Fonderie ou FLSH doivent se rapprocher de ces**

## **composantes pour connaître les dates d'examens.**

Si vous rencontrez un problème de créneau horaire au début du 2<sup>e</sup> semestre (UE annuelles), contactez immédiatement la scolarité pour trouver une solution....

### **3.13. Lexique des abréviations universitaires**

**ECTS** : European Credit Transfert System

Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu 30 ECTS, soit par acquisition des crédits de chaque UE du semestre, soit par application des règles de compensation entre les UE constitutives du parcours suivi .

**UE** : Unité d'Enseignement

**ECUE** : Elément Constitutif d'UE

**Coef** : coefficient affecté à la note de l'UE pour le calcul de la moyenne du semestre.

**MCC** : Modalités de Contrôle des Connaissances

**Contrôle TD** : note obtenue lors des épreuves effectuées lors des travaux dirigés en groupe

**EC1** : Examen Commun n°1

**EC2** : Examen commun n°2, etc...

### **3.14. Les langues**

Les cours de langues assurés par des enseignants à la FST sont l'anglais (obligatoire) et l'allemand.

Les étudiants qui souhaitent suivre une autre langue que l'allemand (espagnol à la FLSH par exemple) devront s'assurer de la compatibilité du cours de langue avec leur emploi du temps respectif.

Attention le pôle Formation et Certification du Learning Center (ForCe) **N'ORGANISE PAS D'EVALUATION** pour les langues vivantes.

## 4. Les modalités de contrôle des connaissances – MCC

Fiche semestre 3											
Code UE ou ECUE	Intitulé précis de l'UE / ECUE	Mutualisations	Contrôle Continu Intégral	Coeff. Epr.	Régime spécial (1*) Epreuve / Coef	Coeff Bloc/UE/ECUE	ECTS	Heures CM	Heures TD	Heures TP	Durée totale
<b>Bloc de connaissances et de compétences Développement</b>						<b>5</b>					
<b>12S0RPR3</b>	<b>UE Algorithmique et programmation</b>	<b>Maths</b>				<b>2</b>	<b>6</b>				
12SPALG3	Ecue Algorithmique		EC1 écrit 2h	1		2		12	24		36
			EC2 écrit 2h	1	EG2						
12SPPR03	Ecue Programmation par objet		EC écrit 1h30		EC	1		4	10		14
12SPAN3	Ecue Analyse structurée		EC machine 2h		EC			5	10		15
						1					
<b>12S0BDD3</b>	<b>UE Bases de données 1</b>	<b>Maths</b>	EC1 écrit 2h	1		<b>1</b>	<b>3</b>	10	20		30
			EC2 écrit 2h	1	EG2						
<b>12IUSYR3</b>	<b>UE Système et réseaux</b>					<b>2</b>	<b>6</b>				
12IFSYS3	Ecue Système d'exploitation		EC1 écrit 2h	1		2		20	20		40
			EC2 écrit 2h	1	EG2						
12IFIRES3	Ecue Introduction aux réseaux		EC écrit 2h		EC	1		9	5		14
<b>Bloc de connaissances et de compétences Complémentaire</b>						<b>2</b>					
<b>12S0URGE3</b>	<b>UE ALGÈBRE ET GÉOMÉTRIE 1</b>	<b>Maths</b>				<b>2</b>	<b>6</b>				
12SPGE03	ECUE Géométrie		EC1 écrit 2h	1		1		12	18		30
			EC2 écrit 2h	1	EG2						
12SPCAL3	ECUE Complément d'Algèbre Linéaire		EC1 écrit 2h	1		1		12	18		30
			EC2 écrit 2h	1	EG2						
<b>Bloc de connaissances et de compétences Transversal</b>						<b>3</b>					
<b>12IUCDE3</b>	<b>UE Culture d'entreprise</b>		Note de réalisation (2*)	1		<b>1</b>	<b>3</b>				
	(Journées 30 h)		EC écrit 2h	1	EC						
<b>12IUGDD3</b>	<b>UE Gestion des données</b>					<b>1</b>	<b>3</b>				
12IFRDD3	Ecue Représentation des données		EC écrit 2h	1	EC	1		14	6		20
12IFTAB3	Ecue Tableau, VBA		EC machine 2h	1	EC	1			15		15
<b>12MUALL3</b>	<b>UE LANGUE : ALLEMAND(*)</b>		Info		Contrôle TD [ ]	<b>1</b>	<b>3</b>		24		24
<b>Totaux SEMESTRE 3</b>							<b>30</b>	<b>98</b>	<b>170</b>	<b>0</b>	<b>268</b>

Examens/contrôles TD : au moins 2 évaluations

EC : Examen Commun

La compensation entre UE ne se fait qu'entre UE d'un même bloc de connaissances et de compétences (voir détails dans document complémentaire)

Les notes des ECUE des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre dans le cas d'un redoublement.

(1\*)

Le régime spécial s'adresse à des étudiant(e)s particulier(e)s (salarié(e)s, chargé(e)s de famille, sportif(ve)s de haut-niveau) après signature d'un contrat pédagogique spécifique.

Sauf mention contraire, si un examen commun est indiqué, c'est celui correspondant du régime normal.

(2\*)

La note de réalisation évalue le travail réalisé durant la simulation de gestion.

(\*) 8 heures de mise à niveau supplémentaires pour les étudiants n'ayant jamais étudié l'Allemand.

## Fiche semestre 4

Code UE ou ECUE	Intitulé précis de l'UE / ECUE	Mutualisations	Contrôle Continu Intégral	Coeff. Epr.	Régime spécial (1*) Epreuve / Coef	Coeff Bloc/UE/ ECUE	ECTS	Heures CM	Heures TD	Heures TP	Durée totale	
<b>Bloc de connaissances et de compétences Développement</b>							<b>11</b>					
<b>12S0SDD</b>	<b>UE Structures de données</b>	<b>Maths</b>	EC1 & crit 2h	3		<b>3</b>	<b>4</b>					
12SPSDD4	Ecue Structurer de données		EC2 & crit 2h	3	EC2	3		14	18		32	
			Note TD	1								
12SPPSD4	Ecue Projet (suivi : 1h td/étudiant)		Note projet (2*)		Note projet (2*)	1			1		1	
<b>12IUIGR4</b>	<b>UE Interfaces graphiques</b>		EC1 & crit 2h	1		<b>2</b>	<b>3</b>	10	18		28	
			EC2 & crit 2h	1	EC2							
<b>12IUBDD4</b>	<b>UE Bases de données 2</b>					<b>4</b>	<b>7</b>					
12IFAC04	ECUE Base de données Access		EC1 & crit 2h	1		4		10	20		30	
			EC2 & crit 2h	1	EC2							
12IFGDP4	ECUE Gestion de projet		Évaluation d'un dossier		Évaluation d'un dossier	1		12			12	
12IFPED4	Ecue Projet (suivi : 1h td/étudiant)		Note projet (2*)		Note projet (2*)	1			1		1	
<b>12IUARC4</b>	<b>UE Architecture</b>	<b>SPI</b>	EC1 & crit 2h	1		<b>2</b>	<b>3</b>	20	10		30	
			EC2 & crit 2h	1	EC2							
<b>Bloc de connaissances et de compétences Complémentaire</b>							<b>4</b>					
<b>12S0ADD</b>	<b>UE Analyse de données</b>	<b>Maths</b>	EC1 & crit 2h	1		<b>2</b>	<b>3</b>	15	15		30	
			EC2 & crit 2h	1	EC2							
<b>12S0PR0</b>	<b>UE Probabilités et statistiques</b>	<b>Maths</b>	EC1 & crit 2h	1		<b>2</b>	<b>3</b>	18	22		40	
			EC2 & crit 2h	1	EC2							
<b>Bloc de connaissances et de compétences Transversal</b>							<b>2</b>					
<b>12IUME04</b>	<b>UE Méthodologie d'expression orale</b>					<b>2</b>	<b>4</b>					
12IFTE04	Ecue Technique d'expression orale		Contrôler TD		6 crit 2h oral	1			20		20	
12SPLIB4	Ecue Matière libre		Modalité propre (3*)		Modalité propre (3*)	1			24		24	
<b>12MUANG</b>	<b>UE LANGUE : ANGLAIS</b>	<b>Info</b>	Contrôler TD [ ]		6 crit 2h oral	<b>1</b>	<b>3</b>		24		24	
<b>Totaux SEMESTRE 4</b>								<b>30</b>	<b>99</b>	<b>173</b>	<b>0</b>	<b>272</b>

Examens/contrôles TD : au moins 2 évaluations

EC : Examen Commun

La compensation entre UE ne se fait qu'entre UE d'un même bloc de connaissances et de compétences (voir détails dans document complémentaire)

Les notes des ECUE des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre dans le cas d'un redoublement.

(1\*)

Le régime spécial s'adresse à des étudiant(e)s particulier(e)s (salarié(e)s, chargé(e)s de famille, sportif(ve)s de haut-niveau) après signature d'un contrat pédagogique spécifique. Sauf mention contraire, si un examen commun est indiqué, c'est celui correspondant du régime normal.

(2\*)

La note de projet contiendra au moins une note de rapport écrit et une note de soutenance orale et pourra inclure d'autres évaluations.

En cas d'absence prolongée justifiée exceptionnelle (motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité), l'enseignant responsable peut proposer une validation alternative par projet de substitution ou par épreuve écrite et/ou orale de substitution. Les autres cas d'absence entraîneront un défaillant.

(3\*)

Modalité propres : les modalités d'évaluation sont définies par les responsables de chaque UE.

## 5. Informations importantes

### Certification obligatoire pour l'obtention de grade de la licence

#### 5.1. Certification obligatoire pour l'obtention de grade de la licence :

##### a) PIX (nouvelle certification des compétences numériques)

Pour l'obtention du diplôme de licence, chaque étudiant doit se présenter à l'épreuve PIX durant son cursus (Décision CFVU du 24 mai 2018). Plus d'informations vous seront données ultérieurement.

Cette mesure sous-entend qu'un étudiant ayant obtenu 180 Crédits à sa Licence peut se voir refuser la délivrance de son diplôme s'il ne s'est pas présenté à la certification PIX,

#### 5.2. Plagiat : (concerne TOUT travail rendu par l'étudiant)

Dans le règlement des examens validé par la CFVU du 2 octobre 2014, le plagiat est assimilé à une fraude. Cette information est présentée à chaque étudiant de l'Université de Haute Alsace susceptible de rédiger un document long de type thèse, mémoire ou rapport de stage.

Le plagiat consiste à reproduire un texte, une partie d'un texte, des données ou des images, toute production (texte ou image), ou à paraphraser un texte sans indiquer la provenance ou l'auteur.

Le plagiat enfreint les règles de la déontologie universitaire et il constitue une fraude. Le plagiat constitue également une atteinte au droit d'auteur et à la propriété intellectuelle, susceptible d'être assimilé à un délit de contrefaçon.

En cas de plagiat dans un devoir, dossier, mémoire ou thèse, l'étudiant sera présenté à la section disciplinaire de l'université qui pourra prononcer des sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion.

Dans le cas où le plagiat est aussi caractérisé comme étant une contrefaçon, d'éventuelles poursuites judiciaires pourront s'ajouter à la procédure disciplinaire.

#### 5.3. Examens :

##### Examens finaux:

Un étudiant ne peut solliciter un enseignant au sujet de sa copie ou de sa note avant la publication des résultats validés par le jury.

##### Contrôle intermédiaire ou de TD :

L'étudiant est autorisé à consulter sa copie en présence de l'enseignant. La note communiquée ne sera validée qu'après délibération du jury.

Tous les règlements sont à lire sur le site : [www.fst@uha.fr](http://www.fst@uha.fr), onglet « Etudiants » - rubrique « Réglementation ».

#### 5.4. Coordonnées utiles

Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé ([SUMPPS](#)) :

Maison de l'Étudiant (Bâtiment Q)

1, rue Alfred Werner<sup>[SÉP]</sup> – 68093 Mulhouse Cedex

Téléphone : 03 89 33 64 46

**Secrétariat du Service Social Maison de l'Étudiant (Bâtiment Q)**

1, rue Alfred Werner<sup>[1]</sup> – 68093 Mulhouse Cedex

Téléphone : 03 89 33 62 18

E-mail : [accueil.social@uha.fr](mailto:accueil.social@uha.fr)

**Psychologue** : [alexis.boehrer@uha.fr](mailto:alexis.boehrer@uha.fr)

**Psychiatre** : [maud.hartmann@uha.fr](mailto:maud.hartmann@uha.fr)

**Service d'Information & d'Orientation**

Rez-de-chaussée de la Maison de l'Étudiant (bâtiment Q) - Campus Illberg

1 rue Alfred Werner, 68 093 MULHOUSE Cedex

Téléphone : [03 89 33 64 40](tel:0389336440)

E-mail : [sio@uha.fr](mailto:sio@uha.fr)

Ouverture :

les lundi, mardi et vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h,

le jeudi de 10h30 à 12h et de 13h à 17h.

**Conseiller d'Orientation Psychologue**

**Service d'Information et d'Orientation**

E-mail : [noel.pelletier@uha.fr](mailto:noel.pelletier@uha.fr)

Téléphone : [03 89 33 62 93](tel:0389336293)